

Le syndicalisme enseignant français face au genre : du non-objet syndical à la conversion?
(De Mai 1968 à la parité).

Ismail Ferhat, est maître de conférences à l'ESPE d'Amiens (Université de Picardie Jules Verne). Il est docteur du CHSP/Sciences-po Paris. Ses recherches s'intéressent à l'histoire de l'éducation, notamment le syndicalisme enseignant, la décentralisation de l'école, ainsi que les politiques éducatives.
ismail.ferhat@u-picardie.fr

Le syndicalisme enseignant français peut être compris comme l'ensemble des organisations professionnelles des enseignants du premier et du second degré publics. Il possède trois caractéristiques qui le confrontaient spécifiquement à la question du genre. Il bénéficie d'un taux de syndicalisation comparativement plus élevé que la moyenne, son champ d'action est majoritairement féminisé depuis la Libération, et enfin la plupart de ses organisations se réclament de valeurs progressistes. Certaines ont notamment été en pointe dans les revendications féministes (contraception, IVG, égalité salariale). Pourtant, son rapport à la question du genre reste un angle mort des études sur ce secteur syndical. Cet article propose une analyse des interactions entre syndicalisme enseignant et genre, de Mai 1968 à l'introduction de la parité en 1999. Jusqu'aux années 1960, la féminisation du métier enseignant est un impensé de ce champ syndical. C'est à la fois sous la pression d'évolutions globales (vague féministe, éducation sexuelle, influence du syndicalisme ouvrier) et internes (rôle des minorités et des militantes) qu'une partie du syndicalisme enseignant aborde les inégalités sexuées à l'œuvre dans le système éducatif durant les années 1970. Cet intérêt semble régresser la décennie suivante, même s'il ne disparaît pas totalement. Les années 1990 voient à la fois un bouleversement du syndicalisme enseignant, et sa prise en charge plus affirmée des questions de genre.

French Teacher-unionism could be defined as the ensemble of unions aiming at primary and secondary teachers in public-controlled schools. It has three major characteristics which confronts this sector to gender issues. It has a comparatively higher unionization rate, its field is largely composed by women, and most of French teacher unions are traditionally progressive. They have been largely involved in feminist campaigns during the seventies (rights of contraception and abortion, sex equality in salaries). However, the interactions between those unions and the gender issues have been barely studied until now. This article proposes an analysis of these links, from the social movement of May 68 towards the introduction of the « parité » laws in France in 1999. Until the sixties, the fact teachers were predominantly- and increasingly- women was not a theoretical concern for this field. A series of internal and external pressures (rise of feminism, question of sex education in schools, influence of trade-unions, role of minorities) occurred during the seventies. It entailed a greater interest of a fraction of teachers unions on sex inequalities in education. This concern seemed to decrease the following decade, even if it did not disappear. During the nineties, a

profound and multiple shift among teachers unions pushed them to integrate gender issues more decisively.

Introduction :

Le monde enseignant, entendu comme l'ensemble des enseignants du premier degré et du second degré du secteur public, constitue l'un des rares exemples d'un métier qualifié et socialement valorisé à avoir été précocement féminisé en France. De plus, fixé et structuré par des règles statutaires uniformes, il a progressivement connu une égalité légale des traitements et des tâches entre enseignants et enseignantes. Cependant, cette situation statutaire et réglementaire recouvre une réalité de disparités genrées. Ainsi, les fonctions de direction et assimilées du système éducatif (direction d'établissement, corps d'inspection, administration centrale) pourtant souvent issues du monde enseignant, surreprésentent les hommes. Ces inégalités se retrouvent dans le champ militant : la composition sexuée du syndicalisme enseignant est largement déséquilibrée. Depuis 1946, s'il est pris en compte les organisations majeures du secteur, seuls 12% de leurs dirigeants ont été des femmes. Le paradoxe est double. Cette marginalité relative des femmes au sein du syndicalisme enseignant n'est pas seulement celle des structures, mais aussi celle de la bibliographie. Les études sur l'éducation (Duru-Bellat, 1990, Cacouault-Bitaud, 2003) et celles sur le syndicalisme (Zylberberg-Hocquard, 1978) ont chacune précocement posé la question des inégalités sexuées. À l'inverse, les travaux relatifs au syndicalisme enseignant n'ont que très peu abordé le sujet (Robert, 1995). La faible place des femmes dans les appareils syndicaux de ce secteur, la question des problèmes spécifiques affectant les enseignantes, dans un champ de syndicalisation pourtant largement féminin semblent constituer un « angle mort » de cet objet d'études. Le paradoxe est d'autant plus flagrant que le syndicalisme enseignant hexagonal se réclame traditionnellement des idées progressistes. Il ainsi été en pointe, depuis les années 1960, dans les combats féministes (droit à l'IVG, éducation sexuelle, lutte contre les violences faites aux femmes) dont il a été un partenaire souvent très actif.

Prenant la période allant des années 1960 jusqu'à l'introduction de la parité dans le droit français (1999), cet article souhaite étudier les forces majeures du syndicalisme enseignant (FEN, FSU, UNSA-Education, SGEN, SNALC). Il s'organise autour des trois axes problématiques suivants. *Comment le syndicalisme enseignant a-t-il pris en charge (ou non), la question des inégalités sexuées ou des spécificités genrées?* Cette interrogation permet d'étudier la perception par des organisations syndicales de sujets non-réductibles à une approche revendicative traditionnelle. Elle souligne les éventuels blocages (cognitifs, culturels, sociaux) dans la prise en charge du genre par celles-ci. *Quels dispositifs de prise en compte du genre ont été mis en place ?* Avec la « deuxième vague du féminisme » qui s'impose à partir de Mai 1968 (Bard, 2012), une partie du syndicalisme enseignant a intégré la question de la sous-représentation militante des femmes en son sein mais aussi les difficultés spécifiques des enseignantes. *Quels ont été les pratiques et les méthodes utilisées? Sont-elles menées par les appareils syndicaux ou au marge de ceux-ci, notamment les minorités syndicales ? Y-a-t-il une forme de concurrence des inégalités genrées et socio-économiques ?* Dernier axe de questionnement, la prise en charge (ou pas) de la question du genre pose la question d'un éventuel conflit entre les inégalités genrées et les inégalités socio-économiques

pour le syndicalisme enseignant. En effet, la sociologie du monde enseignant n'est pas homogène : les lignes de clivages sociaux ne recoupent pas les différences genrées.

Les sources mobilisées pour cet article sont constituées par les revues des organisations syndicales majeures du système éducatif (FEN, FSU, SGEN, SNALC), les comptes rendus de leurs congrès ainsi que ceux des réunions de leurs organes de direction, des années 1960 aux années 1990. La présentation suit un plan en trois parties. Les années 1960 sont marquées par un désintérêt relatif pour les inégalités sexuées, celles-ci devenant un des thèmes importants de la période post-Mai 68 (I). Les années 1970 voient le sujet du genre progresser à la fois dans la réflexion et l'organisation du syndicalisme enseignant ; cependant cette montée connaît des difficultés, voire un certain recul dès la fin de la décennie (II). Les années 1980 et 1990 sont le moment d'un retour d'intérêt pour la spécificité des femmes dans le système éducatif, retour lié à une conjonction de facteurs très hétérogènes (III).

1) Les femmes, de la non-catégorie à une relative prise en compte ? (Années 1960-début des années 1970)

Le syndicalisme enseignant connaît une mutation majeure, et à bien des égards pérenne, des années 1960 aux années 1970, dans son appréhension des dimensions genrées. Jusqu'à Mai 1968 (A), le sujet est peu explicité par les organisations militantes. Une série convergente de facteurs entraîne un intérêt nouveau, mais inégal, des inégalités sexuées dans ce champ syndical (B).

A. Les femmes, un non-objet du syndicalisme enseignant ?

Dans les années 1960, la question du genre est peu abordée par les syndicats enseignants. Ceux-ci ont obtenu progressivement une égalisation des règles régissant le métier enseignant entre les deux sexes. Il ne s'agit cependant d'un sujet totalement absent. La perception des femmes est matérialisée par d'autres biais, dont l'un des plus influents est le *Code Soleil*. Celui-ci est publié sous l'égide de la maison d'édition Sudel (qui était une émanation du SNI). Nommé en référence à un haut fonctionnaire du Ministère de l'instruction publique, Joseph Soleil, il apparaît à partir de 1923 et est régulièrement édité jusqu'aux années 1990. Il constitue un recueil réglementaire et professionnel à l'usage des enseignants du premier degré. Comme le souligne André Pachod (2007), un des axes principaux du code est l'importance accordée à la réputation de l'instituteur, « *placé sous le regard de tous et soumis au contrôle public* ». Cette vision normative pèse singulièrement sur l'institutrice, dont la moralité professionnelle est indissolublement liée aux comportements privés. Le SNI, qui domine très largement le premier degré, est profondément imprégné de cette perception. Sollicitée en 1964 par une syndiquée pour l'aider dans une procédure en justice administrative, sa section départementale du Gard refuse un tel soutien au motif que la requérante, trois fois remariée, aurait un mode de vie peu compatible avec la défense de la réputation du métier.

C'est dans le premier degré, le plus féminisé tant en proportion qu'en ancienneté, qu'émerge une première réflexion sur les femmes enseignantes. A la fin de la décennie, le SNI propose une série d'articles dans sa revue *Ecole libératrice* sur le sujet. Rédigée par une militante du

syndicat, Paulette Crépin, de 1967 à 1968, elle cristallise le point de vue de l'organisation sur les interactions entre celle-ci, la profession et le genre. La syndicaliste souligne que le métier enseignant, particulièrement dans le premier degré, connaît une féminisation remarquable par sa force, son ancienneté et son dynamisme¹. Cette situation s'explique selon elle par les avantages que la profession présente pour les femmes (dotées implicitement donc de caractéristiques différentes des hommes)². Dès lors, celles-ci doivent à la fois défendre le métier enseignant et le syndicalisme qui le promeut, leurs intérêts matériels et moraux étant défendus par ceux-ci. Leur sous-représentation dans l'appareil syndical, évoqué, serait lié à une nature féminine rétive à la discipline militante et organisationnelle. C'est donc rejeter sur elles la responsabilité de la faible féminisation du SNI- et plus globalement, du syndicalisme enseignant. Autre organisation à prendre en compte à la fin des années 1960 les inégalités genrées dans le système éducatif, le SGEN-CFDT consacre un dossier au sujet en 1967, encouragé d'ailleurs par sa confédération³. Une telle timidité organisationnelle à traiter des différences sexuées est liée à un contexte plus global. Comme le relève l'historien Antoine Prost (2013), la tendance dominante de la demande sociale jusqu'aux années 1960 est la mixité dans le domaine scolaire. Il peut être considéré que cette évolution tend à limiter les distinctions sexuées dans le champ éducatif, tant du côté que des élèves que des personnels. De plus, le mouvement féministe français, après sa première poussée sous la IIIème République, connaît une relative discrétion aux débuts de la Vème République.

B. La rupture de la fin des années 1960.

De la fin de la décennie au début des années 1970, une série de facteurs intervient pour favoriser la réflexion d'une large partie du syndicalisme enseignant envers l'interaction de son champ de syndicalisation et le genre. Un premier facteur est interne au système éducatif. Il s'agit de la dilatation du second degré. Entre 1965 et 1975, 2534 collèges sont construits, soit près de un par jour ouvrable. Les effectifs enseignants en collèges et en lycées connaissent un accroissement spectaculaire, s'accompagnant d'une féminisation accrue (Cacouault-Bitaud, 2007). Désormais, c'est l'ensemble du spectre du syndicalisme enseignant qui est confronté à l'éventualité d'un questionnement genré. Ce bouleversement du second degré s'accompagne de transformations politico-syndicales : en effet, le SNES, principal syndicat du secteur, et rattaché à la FEN, est conquis en 1967 par une tendance dite « Unité et Action », plus à gauche que la majorité fédérale (dite UID). Celle tendance (qui reste minoritaire dans la fédération et au SNI) se montre rapidement plus soucieuse que cette dernière de penser la place des femmes dans le système éducatif. Le 23 octobre 1968, la revue du SNES publie une série de dossiers sur « les femmes enseignantes », qui souligne les inégalités et les difficultés qui pèsent spécifiquement sur elles. Signe que la tendance « Unité et Action » fait du sujet en enjeu important, ce travail documentaire est mené par une cadre nationale du SNES, Françoise Regnault, chargée des affaires sociales et familiales. Au sein du SGEN, le début des années 1970 correspond aussi à une radicalisation idéologique, avec la poussée d'une aile

¹ Paulette Crépin, « L'enseignement se féminise », *Ecole libératrice* n°2, 29 septembre 1967

² Paulette Crépin, « Défense de la femme et syndicalisme », *Ecole Libératrice* n°4, 5 janvier 1968

³ Simone Malaquin, « L'éducation professionnelle féminine » *Syndicalisme Universitaire* (revue du SGEN) n°433, 1er juin 1967

gauche qui conteste la tendance réformiste dominante depuis la fondation du syndicat en 1937. Cette poussée minoritaire, tant à la FEN qu'au SGEN, interagit aussi avec la prise en compte accrue des groupes défavorisés du système éducatif : les femmes, ainsi que les personnels précaires, les immigrés, les minorités régionales et ultramarines⁴. Paradoxe de cette perception, les enseignantes, qui sont majoritaires dans leur champ professionnel sont d'une certaine manière comparées à une minorité défavorisée. Cette « minorisation » peut apparaître comme un processus cognitif préalable à la perception des inégalités genrées.

Autre bouleversement, Mai 1968 correspond à ce qui a été qualifié de « deuxième vague du féminisme ». Celle-ci met l'accent sur les inégalités sociales et intimes entre hommes et femmes, et non plus seulement sur le cadre juridique (encore marqué à l'époque, par ailleurs, par des différences de droits). Les confédérations ouvrières CGT et CFDT renforcent leur intérêt pour les difficultés ou les injustices qui pèsent spécifiquement sur les femmes. Elles appellent le 13 mars 1975 à une manifestation à Paris pour sensibiliser l'opinion au sujet. La seconde confédération, qui à son congrès de Nantes (30 mai-3 juin 1973), affirme la nécessité de travailler tant sur les « *structures sociales* » que sur les « *structures mentales* » qui sous-tendent les inégalités sexuées. C'est au sens propre le signal que le genre pénètre le champ syndical⁵. La vague féministe favorise aussi une autre transformation propre au système éducatif, celle de la revendication de l'éducation et de l'information sexuelle à l'école. En 1969, est fondé le GNIES (Groupe national d'information et d'éducation sexuelle), à laquelle participent les syndicats enseignants de gauche, dont la FEN, le SNI et le SNES (Lech, Lelièvre, 2005). L'éducation sexuelle devient une porte d'entrée d'une réflexion plus large sur la place des femmes, élèves ou personnels, dans l'école hexagonale. C'est ce que montre notamment la tribune du SGEN en faveur des tracts d'éducation sexuelle circulant dans les lycées de Belfort, en décembre 1972⁶. *A contrario*, il est significatif que le syndicat enseignant le plus rétif à une approche genrée du système éducatif, le SNALC, soit aussi celui qui exprime sa plus forte aversion de l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école⁷. De plus, l'intérêt de la FEN et du SGEN pour l'éducation et l'information sexuelles favorise leur implication dans les combats pour le droit à la contraception et surtout à l'avortement. Or, ces thèmes conduisent les syndicalistes enseignants de gauche à des mobilisations communes avec la deuxième vague du féminisme. Le responsable de la FEN pour les questions de laïcité et de liberté, Louis Astre, est ainsi en contact étroit avec les organisations féministes dans le cadre de la lutte pour le droit à l'IVG durant la première moitié des années 1970. Des militantes reconnues comme Jeannette Laot, responsable nationale à la CFDT, établissent aussi des interactions poussées entre féminisme et syndicalisme (Laot, 1977).

2) La pénétration inégale et progressive du genre dans l'action syndicale (Années 1970-début des années 1980).

Le début des années 1970 voit s'accumuler les conditions favorables à la prise en compte du genre dans le champ du syndicalisme enseignant. Cet intérêt se montre cependant sélectif et

⁴ Cf. ainsi le colloque de la CFDT du 19 mai 1973 sur la scolarité des enfants de travailleurs immigrés.

⁵ Jacques Julliard, « La CFDT sort renforcée de son congrès », *Syndicalisme Universitaire* n°607, 14 juin 1973

⁶ *Syndicalisme universitaire* n°591, 11 janvier 1973.

⁷ Editorial, *Quinzaine universitaire* (revue du SNALC) n°743, 15 septembre 1973.

variable selon les organisations et les sensibilités politico-syndicales (A). Surtout, il connaît des interrogations et un certain reflux dès la fin de la décennie (B).

A. Une prise en charge réelle mais variable durant les années 1970.

L'intérêt pour les inégalités sexuées au sein du syndicalisme enseignant prend trois directions après Mai 1968 : la place accordée aux filles scolarisées, les inégalités qui affectent spécifiquement les enseignantes, et enfin la place de ces dernières dans l'appareil syndical. Le SGEN accorde une place importante, comparativement aux autres organisations enseignantes, aux inégalités sexuées dans le système éducatif, notamment lors d'un colloque intitulé « *Education et sexualité* », qui se tient le 12 janvier 1974 à Paris. Les différences d'orientation entre filles et garçons, l'existence de filières d'enseignement professionnel peu valorisantes et réservées dans les faits à un public féminin sont dénoncées et décortiquées. A cette période où la recherche des sciences sociales sur l'éducation prend un important essor, celles-ci mettent en effet en avant les inégalités à l'œuvre dans l'institution scolaire, qu'elles soient sociales, culturelles et sexuées (Mosconi, 2008). Le SGEN dénonce aussi les contraintes qui pèsent sur les élèves-institutrices, avec un régime d'internat dénoncé comme rétrograde⁸. Dans la seconde moitié des années 1970, de manière concomitante, les différentes sensibilités de la FEN et du SGEN posent la question de la place des femmes dans l'appareil syndical. En 1976, le syndicat de la CFDT intègre le sujet à son projet de rapport, dans une rubrique intitulée « *la diversité du milieu* »⁹. Au sein de la FEN, c'est la minorité Unité et Action qui met en avant la nécessité d'un « *éclairage syndical* » de la « *condition féminine* » dans le monde enseignant. Fait nouveau au sein de la fédération, elle met en avant la « *ségrégation sexiste* » qui pèse sur les femmes dans la société française, dont le système éducatif serait une des déclinaisons¹⁰.

Dans ce contexte de sensibilisation croissante aux questions de genre, le syndicalisme enseignant connaît trois types de prise en charge dans la seconde moitié des années 1970, qui peuvent être successivement présentées par ordre d'intensité. Une première est le refus persistant de reconnaître toute dimension sexuée au sein de l'Education nationale, au nom de l'unicité du corps enseignant et de l'universalisme de l'institution scolaire. Cette position est notamment celle du SNALC, dont la revue, *La Quinzaine universitaire*, ne reconnaît aucune distinction des femmes enseignantes. Une seconde position est celle de la majorité de la FEN. Celle-ci tente de concilier à la fois l'unité du corps enseignant, reflétant une culture républicaine profondément ancrée, et la reconnaissance de la promotion des enseignantes. La majorité de la FEN se soucie en conséquence de la sous-représentation des femmes dans l'appareil syndical de la fédération. Un de ses animateurs les plus influents, Yannick Simbron, cadre du SNI-PEGC, appelle ainsi dans une circulaire interne à la majorité à promouvoir les militantes dans les listes de candidature aux instances dirigeantes¹¹. La prise en charge la plus poussée est l'apparition, tant au SGEN que dans la minorité de la FEN Unité et Action, de

⁸ Jean-François Troglie, « Ecoles normales. 'Institutions de jeunes filles' ou centres de formation », *Syndicalisme universitaire*, n°668, 12 janvier 1976

⁹ *Syndicalisme universitaire* n°69, 22 novembre 1976

¹⁰ Madeleine Raby, « condition féminine, un éclairage syndical », Bulletin *Unité et Action* n°49, décembre 77

¹¹ Yannick Simbron, circulaire interne du SNI-PEGC du 20/02/1978 (Archives UNSA)

structures dirigées et dévolues aux femmes. En 1977, le SNES crée une commission femmes. En 1978, un « collectif Unité et Action condition féminine » se manifeste¹². Il a trois caractéristiques remarquables : il est fondé par la minorité d'une organisation et pas par cette dernière, il regroupe des femmes de l'ensemble des professions éducatives (alors que la différenciation socio-culturelle entre institutrices et professeures était encore sensible), et enfin il est animé par des militantes. Un tel choix est aussi fait au sein du SGEN, avec la réunion d'une « commission nationale femmes » le 13 juin 1977. Celle-ci devient un lieu privilégié de réflexion sur la spécificité des personnels éducatifs féminins, leur mode de mobilisation et le croisement entre féminisme et syndicalisme.

B. Un reflux à la fin de la décennie ?

L'expérience des commissions femmes à la FEN et au SGEN montre rapidement des limites à la fin des années 1970. L'explication globale est double : le syndicalisme dans son ensemble connaît un repli de ses effectifs à partir de 1977, qui ne se dément pas par la suite. Dans le même temps, la deuxième vague du féminisme perd de sa vigueur, avec une activité moindre des organisations et des mobilisations qui l'avaient portée. La « commission nationale femmes » du SGEN se retrouve rapidement en conflit avec la direction, notamment sur la question de la prérogative de la promotion de militantes au sein l'appareil syndical¹³. Elle dénonce aussi les stéréotypes sexistes qui s'exercent à l'encontre des mobilisations féministes, par exemple à l'occasion de la manifestation du 6 octobre 1979¹⁴. La commission nationale femmes du SGEN souligne aussi avec amertume, à l'occasion d'un congrès de ce dernier en 1980, que les enseignantes du syndicat sont peu sensibilisées à son combat¹⁵. Au sein d'Unité et Action, le collectif « condition féminine » connaît à la fin des années 1970 un repli de ses activités¹⁶. Un militantisme féministe au cœur même du syndicalisme enseignant posait de plus une question cruciale et déstabilisatrice pour celui-ci. Les règles de la fonction publique, bannissant officiellement toute discrimination entre hommes et femmes, n'étaient-elles pas un rideau de fumée cachant des inégalités inconscientes, culturelles et profondément enracinées ? A l'instar de l'analyse de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron sur la reproduction scolaire des classes sociales, le système éducatif ne reproduisait-il pas, malgré l'égalité juridique, un traitement différencié entre hommes et femmes ? Cette analogie théorique est faite par les militantes féministes tant dans la tendance Unité et Action au sein de la FEN qu'au SGEN¹⁷. Comme le relèvent les militantes féministes de la dernière organisation, « *toutes ces difficultés ont été amplifiées par les décalages entre un milieu en majorité féminin et des structures*

¹² Présentation du collectif « Condition féminine », Bulletin *Unité et Action* n°52, mars-avril 1978

¹³ Roger Lepiney, « Trois remarques », *Syndicalisme Universitaire* n°723, 23 janvier 1978

¹⁴ *Syndicalisme Universitaire* n°72, 12 novembre 1979

¹⁵ Myriam Mermétjian, Marie Françoise Cost-Roy (membres de la Commission nationale femmes du SGEN), « Femmes militantes à Andernos », *Syndicalisme Universitaire* n°785, 19 mai 1980

¹⁶ Encart pour le congrès de Nice du SNES, 24-28 mars 1997, « Quelles revendications pour les femmes afin de réduire les inégalités », *Université syndicaliste* (revue du SNES) n°426, 1er mars 1997

¹⁷ Collectif Unité et Action 'condition féminine', « quelques axes pour une réflexion collective », Bulletin Unité et Action n°53-54, mai 1978 ?

syndicales largement masculines » au moment même où la désyndicalisation affaiblit les organisations¹⁸.

Ce relatif reflux de la prise en charge du genre par le syndicalisme enseignant s'explique aussi par des changements décisifs dans la perception de la féminisation du métier. A partir de la fin des années 1970, celle-ci est présentée de manière récurrente comme problématique. L'ouvrage classique d'Ida Berger en 1979 relie ainsi féminisation et embourgeoisement des instituteurs (Berger, 1979). Le Ministère de l'Éducation tente l'établissement de quotas par sexes dans certains concours enseignants du premier degré, notamment par le décret du 22 août 1978 relatif au recrutement des instituteurs. La question est complexe pour le syndicalisme : Edmond Maire, dirigeant de la CFDT, souligne ainsi qu'au nom de l'égalité et de la mixité, la féminisation totale de certains secteurs enseignants n'est pas sans appeler des réserves¹⁹. Pour les militants syndicaux, le constat plus global est douloureux : les inégalités genrées et les inégalités sociales dans le monde enseignant ne se recoupent pas. Une militante du collectif « condition féminine » d'Unité et Action, Madeleine Lagane, souligne ainsi que les femmes, loin de constituer une catégorie homogène, sont elles-mêmes traversées par les clivages politiques et sociaux. Margaret Thatcher n'est pas Flora Tristan, pour reprendre la formule lapidaire de cette militante²⁰.

3) Une acculturation des organisations enseignantes au genre ? (Fin des années 1980-années 1990).

Les années 1980 semblent voir un moindre intérêt sur les questions de genre de la part des syndicats enseignants, qui doit être nuancé (A). Le renouvellement de ce champ syndical la décennie suivante tend à renforcer la prise en charge du sujet, désormais intégré par certaines des organisations (B).

A. Une prise en compte discrète?

Ni l'autonomisation par les collectifs de femmes, ni l'action plus globale n'a aboli la sous-représentation du genre féminin dans l'appareil syndical. Ce constat d'échec est fait amèrement au sein de la FEN et du SGEN au début des années 1980, les deux organisations où la réflexion sur les inégalités genrées a été le plus poussée²¹. La loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, du 13 juillet 1983, constitue une forme d'aboutissement des revendications féministes des années 1970. L'intérêt des publications de la FEN, de ses minorités, ainsi que du SGEN pour les questions genrées décroît à partir de cette avancée juridique, avec un quasi-silence sur le sujet entre 1985 et 1989. Cependant, les années 1980 sont aussi le moment de promotion de militantes à la direction des syndicats enseignants. Martine le Gal, Jeanne Finet et Christiane Martel, institutrices de la tendance UID deviennent des cadres reconnues du SNI-PEGC, Martine le Gal devenant d'ailleurs un

¹⁸ Extraits de la contribution de la « Commission nationale femmes » pour congrès SGEN du 24-28 mai 1983 à la Rochelle.

¹⁹ Cité par *Syndicalisme universitaire*, n°740, 2 octobre 1978

²⁰ Madeleine Lagane, « Féministes malgré tout », Bulletin *Unité et Action* n°110, 24 novembre 1983

²¹ Dossier « Femmes et syndicalisme », *Syndicalisme Universitaire* n°806, 25 mai 1981

des acteurs clés de la création de l'UNSA en 1993. Cependant, ce sont les syndicats tenus par la principale minorité de la FEN, Unité et Action, qui vont le plus loin dans la promotion des militantes. Monique Vuailat, venue de l'enseignement technique, devient en 1984 la première femme à diriger un syndicat enseignant de la fédération, le SNES. En 1987, Nicole Fiori-Duhacourt devient à son tour dirigeante du SNESup, syndicat de l'enseignement supérieur de la FEN. C'est le signe que les minorités syndicales restent, y compris durant une décennie de repli du sujet dans les organisations enseignantes, un moteur de la prise en compte du genre. Unité et Action n'hésite d'ailleurs pas à critiquer une majorité de la fédération qui serait moins sensible à la promotion des militantes. C'est utiliser la question du genre dans les conflits qui s'accroissent au sein de la FEN²². Cette dernière continue cependant à s'intéresser ponctuellement au militantisme féministe, comme en témoigne une publication sur le sujet à la fin de la décennie (Collectif, 1988). A la CFDT, le parcours de Nicole Notat, institutrice issue du SGEN qui intègre la direction de la confédération, est mise en avant par son syndicat d'origine comme l'un des exemples positifs de promotion de militantes²³.

Autre évolution, la majorité politique arrivée en 1981 tend à intégrer une partie des revendications de la deuxième vague du féminisme à l'action publique (Mossuz-Lavau, 2007). Dans le système éducatif, cette translation se traduit par une circulaire du 22 juillet 1982 relative à une « action éducative contre les préjugés sexistes ». Cette circulaire, qui vise à combattre les stéréotypes genrés à l'école, est accueillie favorablement par le SGEN et la FEN. Les deux organisations en font une promotion active dans leurs publications et actions. Elle réoriente l'intérêt du syndicalisme enseignant pour le genre sur les contenus d'enseignement, les pratiques pédagogiques et les orientations des élèves. Traduction de cette réorientation, le SGEN collabore à une association, intitulée « Pour une école non sexiste ». Ce travail commun aboutit à une exposition lors du festival d'Avignon de 1982 consacré aux inégalités entre garçons et filles à l'école²⁴.

La circulaire de 1982 marque à la fois l'intérêt des autorités du système éducatif et des sciences sociales pour les inégalités sexuées dans les pratiques scolaires. Elle prépare la pénétration d'un questionnement genré du système éducatif lors de la décennie suivante au sein d'une partie du syndicalisme enseignant.

B. Quelles interactions du syndicalisme enseignant et du genre dans les années 1990 ?

Les années 1990 voient une triple transformation du syndicalisme enseignant, d'ailleurs apparemment contradictoire. Au niveau mondial, les organisations syndicales du secteur éducatif se regroupent au sein d'une structure, l'Internationale de l'éducation (IE). Celle-ci naît le 26 janvier 1993 et regroupe une partie des syndicats enseignants hexagonaux. Or, l'IE défend dès son origine la question du genre comme un de ses combats fondamentaux. Avant sa fondation, des frictions sur le sujet, entre les organisations internationales et les syndicats enseignants français, pouvaient apparaître. Ainsi, en 1991, le SNI-PEGC est critiqué pour l'absence de toute femme dans sa délégation au congrès du CMOPE, organisation

²² « Une femme à la barre », Bulletin *Unité et Action* (nouvelle série) n°1, 7 septembre 1987

²³ « Mixité dans les structures », *Syndicalisme Universitaire*, n°826, 15 juin 1982

²⁴ Myriam Merametdjian, « Filles et garçons, femmes et hommes à l'école », *Syndicalisme Universitaire* n°823, 4 mai 1982

internationale dont il est membre²⁵. Avec l'IE, l'action en faveur des femmes devient une priorité, relayée d'ailleurs au niveau européen par le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation, né en 1977). Le contexte national et international favorise une autre évolution. L'affaire du foulard à la rentrée 1989 dans un collège de Creil (Oise), la crainte des intégrismes au niveau international durant les années 1990 entraînent un rapprochement entre deux champs jusque-là disjoints, la laïcité et le combat féministe. Ce lien avait certes existé ponctuellement durant les années 1980²⁶. Il devient plus systématique par la suite. La guerre civile algérienne, qui commence en 1992, joue un rôle important dans cette évolution du syndicalisme enseignant français²⁷. La situation dramatique des éducatrices algériennes, cibles privilégiées des groupes islamistes, cristallise l'évolution. Troisième évolution majeure au début de cette décennie, la production des sciences sociales sur les interactions entre sexes et école connaît une poussée. Il peut être cité des ouvrages à succès comme ceux de Marie Duru-Bellat, *L'école des filles*, en 1990, ainsi que de Christian Baudelot et Roger Establet en 1992, *Allez les filles !*. Quatrième facteur de transformation, le champ syndical se fragmente, avec l'éclatement de la FEN en 1992. Cette scission entraîne, l'année suivante, les naissances de la FSU (qui est dominée par la tendance Unité et Action) et l'UNSA (dont l'implantation enseignante est assurée par ce qui reste de la FEN). En 1995, se structure ce qui devient l'organisation syndicale SUD, qui comprend un secteur éducation. Ces bouleversements du syndicalisme enseignant ont une influence sur la perception des inégalités sexuées. En effet, les nouvelles organisations (FSU et SUD) sont beaucoup plus en pointe sur la question du genre que les autres. Ainsi, la FSU (qui devient dès les élections professionnelles de 1993 la première organisation du monde enseignant) inscrit dans ses statuts mêmes qu'elle « *créera les conditions d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes* ». En 1997, elle officialise sa propre commission femmes, reprenant une pratique que le SGEN avait ouverte deux décennies auparavant.

Ce contexte favorable voit la reconnaissance, durant la décennie des années 1990, de la notion de « genre » par une partie du syndicalisme enseignant, par trois biais principaux : la réflexion théorique, les alliances militantes, et la transformation des pratiques de formation syndicale. Signe de l'intérêt intellectuel pour les questions genrées, le SGEN participe le 6 et 7 mars 1993 à un colloque de la CFDT sur les discriminations sexistes. Le syndicat œuvre plus particulièrement à la réflexion sur les inégalités dans le système éducatif. Un an après sa création, la FSU organise à son tour un colloque intitulé « Femmes et filles dans le système éducatif », qui se tient le 3 et 4 juin 1994 à la Sorbonne²⁸. La FEN paraît plus tardive dans sa prise en charge du genre. Elle tient à nouveau un colloque, le 27 novembre 1999, intitulé « féminisation et éducation »²⁹. Ces événements permettent de sensibiliser les appareils syndicaux aux recherches sur le genre. Ces trois organisations enseignantes nouent de plus une proximité militante avec les mouvements féministes, qui connaissent un regain d'activité.

²⁵ Lettre du SNI-PEGC à Sheena Hanley, responsable du secteur femmes à la CMOPE, 7 mars 1991 (Archives UNSA).

²⁶ Intervention de Jean-Claude Barbarant (secrétaire général du SNI-PEGC) lors du Bureau National du syndicat, 1er mars 1984 (Archives UNSA).

²⁷ Cf. par exemple « Génération Islam ? », *Profession éducation* (revue du SGEN) n°32, mai 1993

²⁸ *Pour-info* (revue de la FSU), numéro spécial sur le colloque, 21 avril 1994.

²⁹ « Vers une égalité des hommes et des femmes », *Enseignement public* n°80, 24 décembre 1999.

Ce rapprochement s'effectue au travers de deux structures : d'une part, la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) née en 1990, et d'autre part le Collectif national pour les droits des femmes né en 1996. Par le biais de ceux-ci, les organisations enseignantes de gauche participent à la manifestation féministe du 25 novembre 1995 à Paris puis aux « Assises pour les droits des femmes » qui en résultent³⁰. Dans ce contexte, la FSU crée, avec d'autres forces syndicales (CGT, CFDT, SUD) des sessions de formation intersyndicale « femmes », dont la première, symboliquement, se tient le 8 mars 1997. Cette innervation a des conséquences extrêmement profondes pour un syndicalisme de fonctionnaires, traditionnellement attaché à l'universalité abstraite du service public et de ses cadres. La FSU, en tant que première organisation enseignante, admet les limites du caractère neutre du point de vue genre de la fonction publique, où « *des mécanismes de discrimination sont également en place* », malgré le caractère formellement égalitaire des règles³¹. La prise en charge syndicale du genre n'est désormais plus ni le fait privilégié de minorités syndicales, ni seulement des militantes féministes : ce sont les appareils eux-mêmes qui intègrent cette thématique. Cette évolution d'une partie du syndicalisme enseignant (et notamment les deux principales organisations, FSU et UNSA) est concomitante des réformes institutionnelles relatives à la parité en 1999 et 2000. Il y a dès lors conjonction entre les évolutions syndicales et les transformations juridiques sur la mutation « paritaire » qui clôt la décennie. En effet, les trois principales organisations enseignantes, FSU, SGEN et UNSA se montrent très favorables au processus paritaire, perçu comme correspondant à leurs positions.

Conclusion :

De 1968 à 1999, le syndicalisme enseignant français a globalement évolué dans sa perception du genre. Il est passé d'une relative discrétion sur la féminisation de son champ de syndicalisation- et ses implications théoriques et militantes- à l'ouverture aux questionnements genrés du système éducatif et du monde enseignant. Ce processus n'a pas été incrémentiel : privé du souffle de la « deuxième vague du féminisme », il a tendu à un certain repli lors des années 1980. De même, il n'a pas été uniforme : une partie du syndicalisme enseignant s'est traditionnellement méfiée d'une approche genrée. Les forces syndicales ouvertes au genre n'avaient, qui plus est, pas toutes le même rapport à celui-ci. Afin de conclure cette étude, trois facteurs explicatifs peuvent servir à modéliser les interactions entre ce champ syndical et le genre. Le premier tient aux évolutions globales du système éducatif, de la société française, voire du contexte international. Ainsi, la campagne pour l'IVG a été un puissant vecteur d'intérêt pour la condition féminine durant les années 1970. Un second facteur est lié à la diversité organisationnelle, politique et culturelle des syndicats enseignants. Certaines forces syndicales du monde enseignant (SNALC, Force ouvrière après 1984) n'ont eu que peu d'intérêt pour les questions de genre. La majorité de la FEN, qui se réclamait de la culture traditionnelle de la gauche française (unicité, laïcité, égalité), avait longtemps considéré que le modèle républicain allait progressivement régler les inégalités entre hommes

³⁰ *Université syndicaliste* n°383, 29 novembre 1995

³¹ « Droits des femmes », *Pour-Info* n°131, 20 octobre 1997

et femmes. L'apparition de la FSU, plus critique sur cet héritage culturel, a été concomitante d'un retour en force, dans les années 1990 d'une analyse genrée de l'école et de la société françaises dans le syndicalisme enseignant. Troisième facteur, le rôle des structures sub-organisationnelles (syndicats nationaux au sein de la FEN avant 1992 ou à la FSU depuis 1993, minorités de la FEN ou du SGEN) ou des collectifs féminins est fondamental. En effet, porteurs de revendications et d'outils conceptuels plus radicaux que les appareils fédéraux, ils ont été parmi les agents de la conversion au genre de Mai 1968 à la loi sur la parité d'une majorité du syndicalisme enseignant.

Lexique :

FEN : Fédération de l'Education nationale (UNSA Education depuis 2000).

FSU : Fédération syndicale unitaire (née en 1993).

SGEN : Syndicat général de l'Education nationale (rattaché à la CFDT)

SNALC : Syndicat national autonome des lycées et des collèges.

SNES : Syndicat national des enseignements de second degré.

SNI : Syndicat national des instituteurs, aussi dit SNI-PEGC de 1976 à 1992.

SUD : Solidaires-unitaires-démocratiques.

UNSA : Union nationale des syndicats autonomes.

UA : Unité et Action (tendance syndicale de la FEN puis de la FSU, marquée à gauche)

UID : Unité-indépendance-démocratique (tendance syndicale de la FEN, réformiste et laïque)

Bibliographie sélective:

Ouvrages

Bard, C. (2012). *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Berger, I. (1979). *Les instituteurs, d'une génération à l'autre*, Paris : Presses Universitaires de France.

Brucy, G. (2003). *Histoire de la FEN*, Paris : Belin.

Cacouault-Bitaud, M. (2007). *Professeurs... mais femmes : carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XXe siècle*, Paris : La Découverte.

Collectif (1988), *Le féminisme et ses enjeux : 27 femmes parlent*, Paris : FEN/Edilig.

Duru-Bellat, M. (1990). *L'école des filles*, Paris : L'Harmattan.

Laot, J. (1977), *Stratégie pour les femmes*, Paris : Stock.

Lec, F., Lelièvre, C. (2005). *Les profs, l'École et la sexualité*, Paris, Odile Jacob.

Robert A. (1995). *Le syndicalisme des enseignants*, Paris : La documentation Française/CNDP.

Prost, A., (2013), *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris : Seuil.

Singer, M. (1993). *Le SGEN. De 1937 à mai 1986*, Paris : Cerf.

Szajnfeld, R. (2010). *Histoire de la FSU. Une percée flamboyante (1993-1997)*, Paris : Syllepse/FSU.

Zylberberg-Hocquard, M.H (1978). *Féminisme et syndicalisme en France*, Anthropos : 1978

Articles :

Mosconi, N. (2008). Mai 68 : le féminisme de la « deuxième vague » et l'analyse du sexisme en éducation, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 41, 117-140.

Mossuz-Lavau, J. (2007). Les femmes et le pouvoir exécutif depuis 1981 : la France au regard du monde, *Histoire@Politique*, 1.

Pachod, A., (2007). Les cinq paradigmes actionnels de l'instituteur du Code Soleil, *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 40, 19-34.